

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 166-2016

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2016.RRGR.854

Déposée le: 05.09.2016

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Haas (Bern, PLR) (porte-parole)
Costa (Langenthal, PLR)
Saxer (Gümligen, PLR)

Cosignataires: 11

Urgence demandée: Non

Urgence accordée: Non

N° d'ACE: _____ du _____

Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Classification: —

Proposition du

Conseil-exécutif:



PDE-Logement: garantir la qualité du développement de l'habitat

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de lancer un programme PDE-Logement pour assurer le développement du milieu bâti dans le domaine du logement et de soutenir les communes dans l'élaboration de bases et de plans pour la construction de logements présentant un intérêt pour le canton en leur accordant des subventions cantonales et en prenant des mesures de coordination ; l'accent sera mis sur les projets d'urbanisation interne de qualité qui figurent dans le plan directeur cantonal ou dans les conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) ;
2. de demander au Grand Conseil les ressources nécessaires au versement des subventions cantonales dans le cadre du programme PDE-Logement avec le prochain crédit-cadre 2020 à 2023 relatif à l'aide financière du canton aux mesures prises et aux indemnités versées dans le cadre de l'aménagement du territoire ;
3. de désigner un secrétariat PDE-Logement à la JCE, la Direction compétente, qui coordonnera l'activité de l'administration dans ce domaine avec les communes et les investisseurs, favorisant ainsi les investissements dans le secteur du logement.

Développement :

L'utilisation de terres cultivables, et donc le classement de nouvelles parcelles en zone à bâtir, étant très restreints, la loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée oblige les autorités de planification à diriger l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti. Avec ce changement de paradigme dans l'aménagement du territoire, les exigences à remplir pour poursuivre l'urbanisation tout en conservant l'attrait du canton de Berne ne vont cesser d'augmenter. En effet, il faudra résoudre des situations souvent délicates et concilier des intérêts divergents, voire opposés.

L'urbanisation interne réclamée ne peut être atteinte que si l'évolution urbaine souhaitée et nécessaire dans le domaine du logement a effectivement lieu sur des sites adaptés en termes d'aménagement du territoire. C'est pourquoi il faut aussi soutenir et encourager activement la construction de logements, comme on le fait déjà avec le Programme PDE-Economie, un programme qui marche bien. Le fait d'offrir suffisamment de logements modernes revêt une importance économique considérable pour le canton de Berne. Il peut ainsi combattre son déficit de pendulaires (et donc réduire la charge fiscale des personnes physiques) et motiver des contribuables à s'installer sur son territoire.

Ce défi ne se pose pas seulement aux villes et aux communes de grande taille, mais dans la même mesure aux petites et moyennes communes qui souffrent souvent d'une désertification de leur centre et qui, en raison des nouvelles règles de l'aménagement du territoire, ne peuvent pas classer de nouvelles parcelles en zone à bâtir.

La présente motion vise à soutenir les communes qui se lancent dans des projets d'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti à l'aide d'un programme PDE-Logement. L'idée n'est pas de proposer un nouveau concours PDE-Logement (ce qui était le cas de la motion Mentha, adoptée sous forme de postulat à la session de novembre 2015), mais de participer au financement de bases et de plans des communes, ce que les prescriptions légales existantes permettraient (ordonnance sur le financement de l'aménagement).

Lorsque nous parlons de bases de planification des régions et du canton, nous pensons avant tout au plan directeur cantonal et aux conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU). En se concentrant sur les domaines qui y figurent déjà, on est sûr que ces projets de logement de portée cantonale et qui contribuent au développement urbain et économique du canton dans le sens souhaité recevront un soutien financier.